

Au fil du Catenay

Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle

n°20

Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 1</i>
<i>L'actualité scolaire</i>	<i>p. 2</i>
<i>Le cadre général du budget</i>	<i>p. 3, 4 & 5</i>
<i>Avancement des travaux</i>	<i>p. 6</i>
<i>Recensement de population</i>	<i>p. 7</i>
<i>Joies et peines</i>	<i>p. 7</i>
<i>Extraits des réunions des conseils municipaux</i>	<i>p. 8, 9, 10 & 11</i>
<i>Actualités récentes</i>	
<i>4L Trophy - le restaurant</i>	<i>p. 12</i>
<i>Festivités & Animations</i>	<i>p. 13</i>
<i>Au fil de l'histoire</i>	<i>p. 14, 15</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 16</i>

Chères Isloises et chers Islois,

Lors du premier tour des élections municipales, vous avez bien voulu accorder votre confiance à la liste renouvelée que j'ai conduite. Aussi lors du conseil municipal d'installation du 28 mai, l'ensemble des conseillers municipaux m'ont élu maire à l'unanimité et je les en remercie vivement.

Ainsi, nous poursuivrons l'action engagée selon le programme que nous vous avons proposé lors de la campagne électorale. Comme lors du précédent mandat, nous tiendrons nos engagements dont le premier est de vous tenir informés, notamment par une parution régulière du *Catenay*. C'est déjà ce que nous avons fait par une parution spéciale relative au COVID19.

Tout d'abord je me réjouis que notre commune ait été jusque-là épargnée des cas graves de la maladie du Covid19, et nous devons tout faire pour qu'il en soit ainsi au cours des mois à venir, qui ne sauraient en aucun cas marquer la fin de la vigilance. Ce résultat est la traduction directe du respect des règles de confinement auxquelles vous avez souscrit avec sérieux et rigueur.

J'adresse également ma reconnaissance à toutes les personnes de notre commune qui, par leur travail ou leur implication, ont permis d'apporter leur soutien matériel ou moral à nos concitoyens pour répondre à leurs

besoins lors de cette période de confinement.

Dorénavant, nous devons apprendre à vivre différemment afin d'intégrer dans nos modes de vie, la présence du virus et notre possible confrontation à ce danger.

Néanmoins, notre vie sociale doit reprendre, notre activité professionnelle doit reprendre. Notre bien-être et notre survie économique dépendent de ce choix, alors que nous devons rester vigilants et veiller au plus grand respect des gestes barrière qui sont préconisés pour nous protéger et préserver les autres.

Dans ce numéro, vous découvrirez toutes les informations sur la vie de notre commune et une présentation du budget communal. Une fois encore, malgré les baisses des dotations, les impôts communaux resteront stables grâce à notre gestion rigoureuse.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bon été et j'espère que nous pourrons partager ensemble des moments de convivialité et d'amitié à la rentrée.

D'ici-là prenez soin de vous et de vos proches en respectant les gestes barrières.

Votre Maire
Thibaut BEAUTÉ

Actualité des affaires scolaires

Les élèves de nouveau en classe !

Le 11 mai dernier, l'école a progressivement repris vie, en suivant un protocole très strict, après un long confinement durant lequel les enfants et les enseignantes ont découvert « les joies » de la classe à distance.

Dans le respect des directives ministérielles, la municipalité a tout mis en œuvre pour que cette reprise se fasse dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, les classes ont été réaménagées de façon à pouvoir respecter les distances réglementaires. Les sanitaires ont été équipés de nouveaux distributeurs de serviettes à usage unique afin d'assurer une hygiène optimale lors des huit lavages des mains quotidiens. Isabelle Méheust, qui assure l'entretien de l'école, a été mise à contribution pour assurer la désinfection des locaux le midi en plus du ménage habituel du soir.

Le midi, les personnels du SIVOS prennent en charge la surveillance du repas dans une ambiance pique-nique ! La météo étant très favorable, c'est sous les arbres de la cour que les enfants déjeunent désormais la plupart du temps.

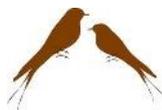
Depuis le 22 juin, les règles sanitaires se sont considérablement allégées avec une reprise de l'intégralité des élèves et la fin des cours par internet pour clôturer cette année scolaire si particulière!

Une rentrée sous le signe de la stabilité



Après une année scolaire 2019-2020 plus que mouvementée, tout le monde espère une rentrée 2020 sereine.

Pour le moment, les effectifs prévus restent stables avec 45 élèves pour la maternelle des *Ecureuils* et 41 pour l'école élémentaire « Les hirondelles ». Aucun changement dans l'équipe enseignante composée de Mmes Anne-Marie Drouet et Fanny Paquet pour la maternelle et Nathalie Lunel et Bénédicte Lacaille pour l'élémentaire.



Pascale Billard

Travaux d'entretien à l'école

Les travaux d'entretien et d'amélioration de l'école suivent leur cours avec le récent changement du « skydome », en français « hublot de toit », qui permet l'éclairage de la cage d'escalier menant à la cantine.

Renouvellement du SIVOS

Suite à l'arrivée des nouvelles équipes municipales, le syndicat intercommunal à vocation scolaire s'est réuni afin de procéder à l'élection du nouveau bureau. Dans un souci de partage des tâches, il a été décidé que la présidence du SIVOS serait désormais exercée en alternance par les deux communes avec un changement en milieu de mandat électoral.

Pour les trois années à venir, c'est madame Gaëlle Le Lan-Le Huyer qui a été élue à la tête du syndicat. Messieurs Beauté et Mainguy sont tous deux vice-présidents. Le secrétariat sera assuré par Laurine Dufour. Pascale Billard et Marc Weckstein complètent l'équipe des six membres du syndicat avec la lourde tâche d'assurer le bon fonctionnement matériel des services scolaires et périscolaires.

Réouverture de la bibliothèque

Notre bibliothèque municipale reprend peu à peu du service après une longue période de repos. Pour l'instant, **seules les permanences du vendredi sont maintenues de 16h 45 à 19h.**



Jeune fille lisant J.-
H. Fragonard c. 1770

Afin de limiter une éventuelle propagation du virus covid-19, les prêts et retours de livres se font dans le respect de règles d'hygiène renforcées. Tous les livres en retour sont mis en « quarantaine » dans une salle extérieure à la bibliothèque.

Le port du masque et le lavage des mains sont obligatoires pour pénétrer à l'intérieur de la salle de prêt. En regard de toutes ces contraintes, il nous est malheureusement difficile d'accueillir les jeunes enfants dans nos locaux. Mais les parents sont invités à venir faire le plein de lecture pour leurs enfants.

Nous espérons que ces règles pourront prochainement être allégées et nous vous invitons à consulter très régulièrement le site de la commune pour suivre au plus près leur évolution.

Pascale Billard

Le cadre général du budget

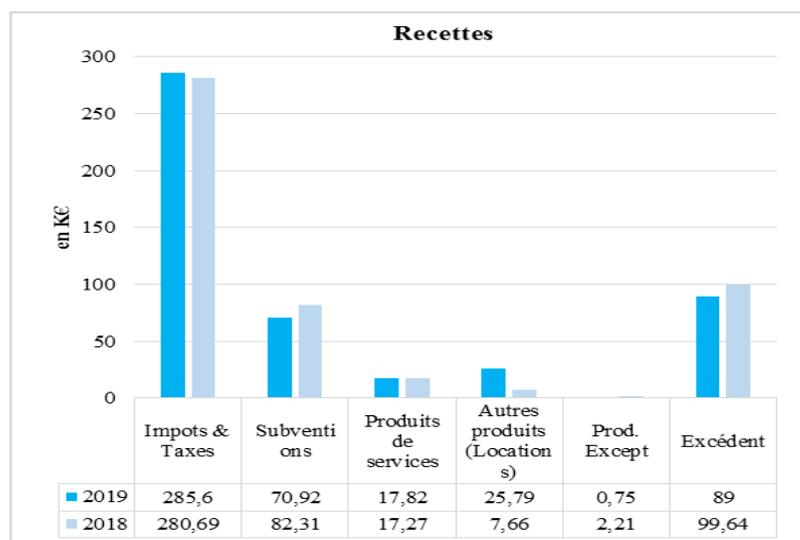
L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent article répond à cette obligation pour notre commune. Il sera composé d'une présentation du compte administratif 2019 et de la présentation du budget 2020 validé lors du conseil Municipal du 25 juin 2020.

Compte administratif pour l'année 2019

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019. Ce résultat est une photographie à un instant T. Il ne tient pas compte des travaux ou investissements budgétés restant à réaliser.

Pour l'année 2019, la commune a dégagé un excédent de 89.002,84 €.



Les recettes de fonctionnement : ces rentrées d'argent correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, mais aussi aux prestations scolaires, locations de la salle des fêtes et à diverses subventions.

Les recettes d'investissement sont de deux types. Les recettes dites « patrimoniales », telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (DETR ; amendes de police.....).

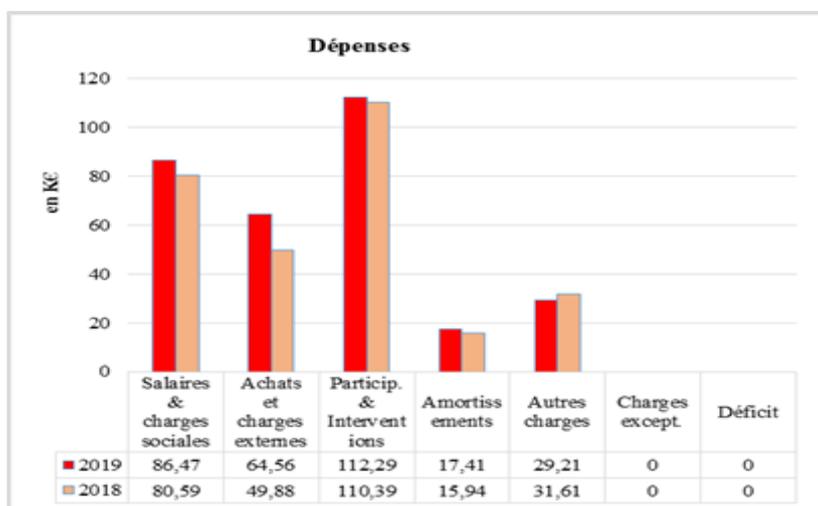
Les recettes pour l'année 2019 s'élèvent à 401.065,07 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents municipaux, les indemnités des élus, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à rembourser.

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses permettant de maintenir durablement la valeur ou de faire croître le patrimoine de la commune.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou des constructions à venir.

Les dépenses pour l'année 2019 représentent 312.062,19 €



Données complémentaires

Population totale (Source Insee) : 634 hab.

La commune emploie 4 agents titulaires (à temps partiel)

Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	425,81€
Produits des impositions directes / habitant	263,65€
Dépenses d'équipements : habitant	215,48€
Encours de la dette / habitant	67,97€
Dépenses de personnel / dépenses fonctionnement	29,63%

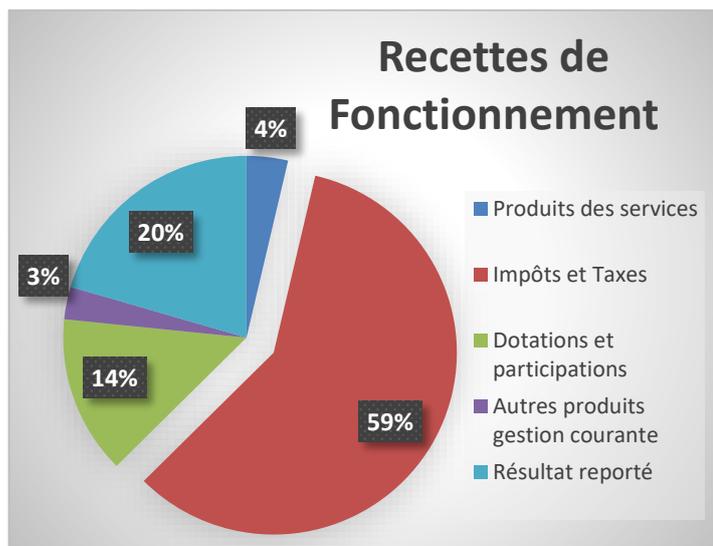
BUDGET PRIMITIF pour l'année 2020

Comme chaque année depuis 2014, nous vous présentons ici le budget voté lors du conseil municipal. Pour rappel, le budget est structuré en deux parties : une section Fonctionnement et une section Investissement. Chacune de ces sections doit être présentée à l'équilibre (Recettes = Dépenses)

Section Fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre commune de financer les opérations courantes. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.



Recettes de fonctionnement

Produits des services	17.750,00
Impôts et Taxes	286.170,00
Dotations et participations	68.443,00
Autres produits gestion courante	14.003,00
Résultat reporté	99.613,07
Total	485.979,07

Les ressources fiscales sont les principales sources de financement de la commune 59%.

Pour 2020*, nous maintenons le niveau des taxes communales.

Elles sont au même niveau depuis 2017.

Nos recettes Réelles sont de 386.366€. Nous ajustons nos recettes avec une partie des excédents des années antérieures (Réserves).

La part d'autofinancement pour le budget 2020 est de 20%

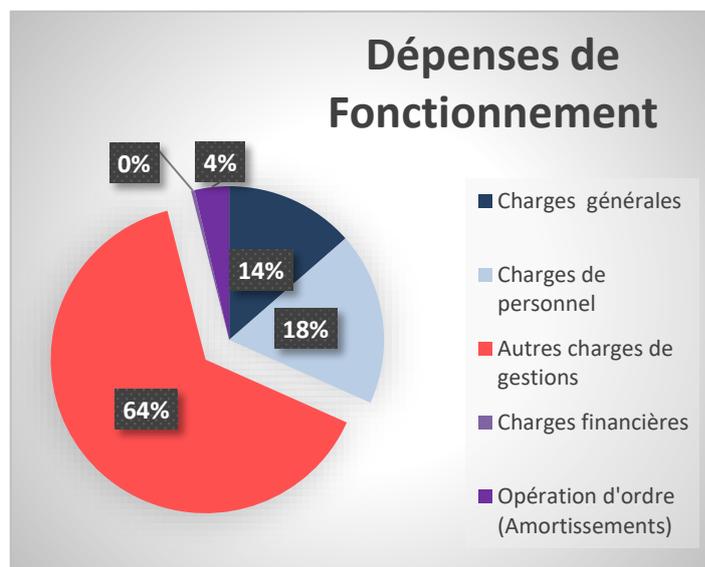
Dépenses de fonctionnement

Charges générales	65.729,07
Charges de personnel	88.400,00
Autres charges de gestions	312.550,00
Charges financières	1.800,00
Opération d'ordre (Amortissements)	17.500,00
Total	485.979,07

Le poste qui évoluera le plus sur 2020 est « autres charges de gestion » 64% des dépenses.

Ce poste regroupe la contribution de la commune aux organismes auxquels nous participons (Sivos, SDIS etc...) et notamment le Syndicat de Voirie Vexin Seine qui porte le **projet d'aménagement de la rue Clergeot**. L'enveloppe globale des travaux est d'environ 360K€ dont **144 K€** à la charge de notre commune soit **37% de nos recettes réelles**.

Le solde est financé par des subventions du Département.



(*)La fiscalité :

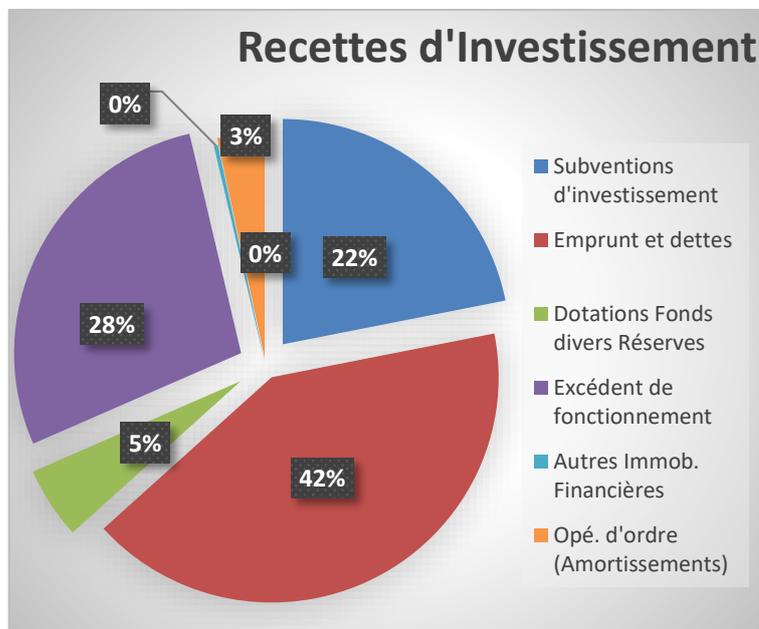
Concernant la fiscalité, en 2020 les taux d'imposition pour les taxes d'habitation, foncières sur le bâti et non bâti sont maintenus, soit : **Taxe d'habitation : 6,13 %** **Taxe sur le foncier bâti : 16,14%** **Taxe sur le foncier non bâti : 37,83%**

BUDGET PRIMITIF pour l'année 2020

Section Investissement

Généralités

Le budget d'investissement projette les opérations à venir permettant d'accroître et entretenir le Patrimoine communal. Cette section reprend des projets de la commune à court, moyen et Long terme.



Recettes d'Investissement

Subventions d'investissement	113.176,12
Emprunt et dettes	214.000,00
Dotations Fonds divers Réserves	26.616,00
Excédent de fonctionnement	144.412,48
Autres Immob. Financières	1.500,00
Opé. d'ordre (Amortissements)	17.405,00
Total	517.109,60

Les recettes d'investissements progressent pour deux raisons :

Le report des subventions obtenues sur des travaux en cours et non soldé, pour 67.368,12€, et l'emprunt de 214.000€ que nous nous apprêtons à lever pour le financement de l'acquisition de l'ensemble immobilier du restaurant « L'Envie » selon l'accord du portage par l'EPFN (Établissement Public Foncier Normand)

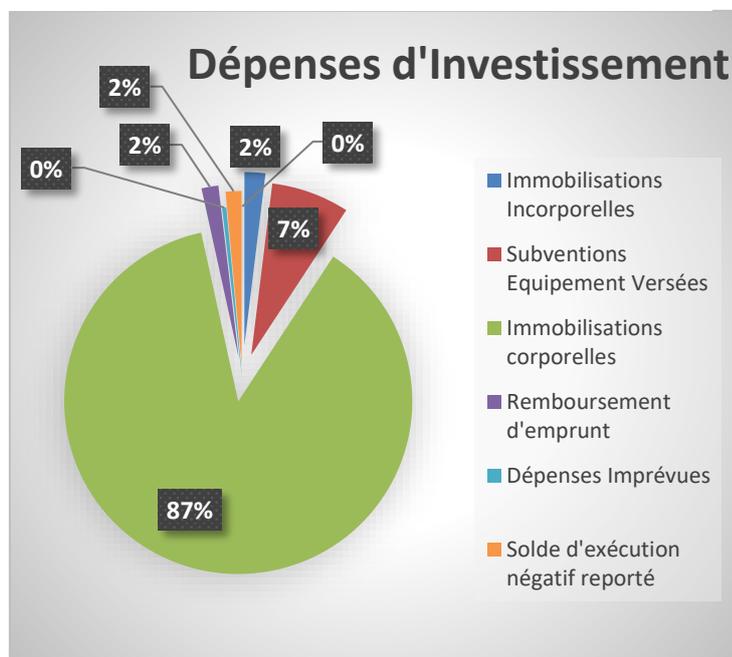
Dépenses d'investissement

Immobilisations Incorporelles	10.000,00
Subventions Équipement versées	37.500,00
Immobilisations corporelles	451.904,89
Remboursement d'emprunt	8.103,45
Dépenses Imprévues	2.000,00
Solde d'exécution négatif reporté	7.601,26
	517.109,60

La principale dépense repose sur une opération Patrimoniale contractualisée avec l'EPFN en 2016 et l'obligation de devenir propriétaire de l'ensemble immobilier porté au terme de 5 ans. Le montant projeté en mars 2021 est de 200 K€.

Le reste à réaliser 2019 est de 204.179,34€ pour les travaux d'accessibilité de la Mairie, l'église et le carrefour de la Ceriseraie.

Pour ces chantiers les financements et subventions sont déjà acquis



Informations Complémentaires :

La charge de remboursement de l'emprunt sera couverte par l'encaissement des loyers sur l'ensemble immobilier loué et exploité. L'évolution des dépenses et leurs financements vous seront détaillés au fil des parutions du *Catenay*.

Thierry LEPRE
Maire Adjoint aux finances

La Commune investit pour vous

Un point sur le chantier de la mairie

Malgré les vicissitudes liées à la crise sanitaire, les travaux de mise aux normes de la mairie ont bien avancé.



Afin de permettre l'accès de tous aux services administratifs, le bureau d'accueil sera bientôt transféré au rez-de-chaussée, en lieu et place des anciens locaux de la bibliothèque, provisoirement transférée dans les bâtiments de l'ancienne école de Pressagny-le-val.

Une dernière tranche de travaux permettra la remise en état des locaux du premier étage et leur ouverture éventuelle aux associations.

Ces travaux de mise aux normes sont soutenus par le subventionnement de l'Etat, notamment par la DETR (Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux), mais aussi par les aides des collectivités territoriales.

Amélioration du réseau d'eau potable

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la communauté de communes des Andelys et environs (ex CCAE) dont nous faisons partie s'est regroupée pour créer la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (SNA). Dans ce cadre, la compétence Eau potable est devenue communautaire entraînant la disparition de notre syndicat (SAEP du Catenai) au 1er janvier 2018.

Afin d'assurer la défense des intérêts de notre petit territoire et de ses 1137 abonnés (les communes du SAEP du Catenai étant Port Mort, Pressagny l'Orgueilleux et Notre-Dame de l'Isle), vos élus ont souhaité que la gestion soit reprise par la régie communautaire pour maîtriser le prix de l'eau suite à la fin du contrat de délégation.

Par ailleurs, compte tenu de l'excédent budgétaire constaté à la date du transfert, nous avons souhaité que des investissements soient réalisés sur notre territoire. Ainsi, des



remplacements de canalisations ont été programmés dans les trois communes. Pour Notre-Dame de l'Isle, ce sont les rues d'Hennezis, du Moulin, et des Pieds Corbons qui viennent de faire l'objet de travaux substituant le PVC par de la fonte.



L'objectif est de contribuer au développement durable en matière de rendement du réseau, soit le taux représentant la différence entre l'eau pompée et l'eau distribuée. Sur le territoire de SNA, celui-ci est à présent de 73,46% pour un objectif Grenelle de 68,46%.

Des épaves en voie d'enlèvement



Suite aux demandes réitérées de la municipalité, les Voies Navigables de France (VNF) procéderont à l'enlèvement d'une première épave fluviale à la fin du mois de Juillet.

Le démantèlement de trois nouvelles épaves pour la fin de l'année civile devrait rendre au bras mort de la Seine et à Port Gabriel leur état naturel.

Des investissements pour la commune

Pour préciser la nature des dépenses mentionnées en page 4, rappelons quels ont été les principaux investissements réalisés en 2019.

Nécessaires au confort des habitants ces dépenses servent aussi à assurer la pérennité et l'accroissement du patrimoine de la commune au profit de tous.

Ont ainsi été financées sur l'exercice 2019 :

- l'enfouissement des réseaux d'éclairage public des rues Maurice Coeuret et des Gascons ;
- les plantations, route de Vernon ;
- l'implantation du nouveau carrefour sécurisé rue de la Ceriseraie / Cimetière ;
- l'isolation de la mairie ;
- les études pour la valorisation de bâtiments de la mairie et de la chapelle.

Population - recensement

Le mot des agents recenseurs

Du 16 janvier au 15 février dernier, Chantal et moi avons participé au recensement national organisé par l'INSEE. Un mois de recensement s'avère être très court : un vrai boulot!

En à peine 4 semaines, l'agent recenseur se doit de rencontrer, ou être en contact, avec chaque habitant de chaque maison de son district (le village pour Chantal, le hameau pour moi), et ce malgré les contraintes et les emplois du temps de tous. Un autre mot vient à l'esprit : chronophage.

Toutes deux, nous nous sommes lancées dans cette mission avec enthousiasme en mode consultante et liées par le secret professionnel, travaillant ainsi nos compétences sociales et humaines. Nous avons mis en place deux permanences internet et avons participé aux deux demi-journées de formation organisées par l'INSEE.

Des regrets? Absolument aucun!

Le recensement est une vraie aventure humaine et un révélateur social. La population de Notre-Dame de l'Isle nous a accueillies pour la grande majorité avec bienveillance. L'une comme l'autre avons connu de vrais moments d'échange, de partage d'information sur la vie locale, mais aussi de petits moments privilégiés pour lutter contre la solitude de certains, en somme, de vrais opportunités de lien social.

Nous avons pu remarquer, malgré la campagne d'information relayée par les médias, l'INSEE et les communes, qu'une certaine confusion et appréhension demeurent chez certains quant à la finalité de ce processus. Beaucoup ont cette crainte encore que les informations données lors du recensement servent au fisc plutôt qu'à aider à définir le profil type de la population à l'échelle nationale. Un fait étonnant lorsque l'on note le caractère non intrusif et général des questions posées. La plupart d'entre nous, utilisateurs d'internet, de réseaux sociaux, et de e-commerce, cédonc bien plus d'informations personnelles sur la toile que sur un accès sécurisé de l'INSEE...

Nous remercions l'équipe municipale qui nous a fait confiance et nous a choisies pour cette mission bien que novices en la matière.



Notre présentation par M. le Maire, lors de la soirée des vœux, a facilité notre travail et a contribué à l'ouverture des portes : nous étions reconnues. En résumé, il s'est agi d'un travail prenant, enrichissant, qui nous a permis de développer nos capacités de force de persuasion, mais aussi de faire connaître le village aux nouveaux arrivants et surtout d'aller à la rencontre de nos voisins.

Chantal Mertes & Magali Léger

Les chiffres du recensement

Selon les chiffres du dernier recensement, Notre-Dame de l'Isle compte 634 habitants en résidence principale (contre 671 en 2017), soit une légère baisse de 8%.

A ce jour, notre village compte :

- 270 résidences principales,
- 30 résidences secondaires
- et 11 logements vacants.

Vous trouverez toutes les statistiques utiles sur notre village en consultant le site de l'INSEE (chiffres 2017) à l'adresse suivante :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-27440>

Joies et peines 2019 - 2020

Ont vu le jour en 2019 :

- Le 4 avril : Léon, Idris HABBASSI
- Le 8 avril : Gabin SAVINO
- Le 23 mai : Léon HESS

En 2020 :

- Le 2 mai 2020 : Milan, Bruno, Belaïd GOUTAL
- le 18 juin 2020 : Octave, Léon ENSELME

Nous ont quittés en 2019 :

- Le 22 janvier : M. Gérard AVENEL
- Le 18 juin : M. René LERATE
- Le 23 juin : M. Lionel RACLE
- Le 26 juin : M. Maurice COVO
- Le 14 août : M. Jean SCHROEYERS
- Le 17 août : M. Michel de DECKER
- Le 27 septembre : M. Philippe TOURON

En 2020 :

- Le 6 mars : M. Michel PALES.
- Le 11 avril : Mme Berthe GUERBOIS.
- Le 20 avril : Mme Jeannine CANEVET.
- Le 13 mai : Mme Germaine FOUET
- Le 6 juillet : Mme Georgette COÇU

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus trois conseils municipaux. Nous donnons ci-après, de façon thématique, les grandes lignes des procès-verbaux validés par notre assemblée communale. Pour plus de détails, nous vous rappelons que ces documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

I. Finances et administration générale

A) Dispositions relatives à l'adoption du PLU

1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Notre-Dame de l'Isle

La séance s'ouvre sur le rappel des principales étapes de la procédure d'élaboration du PLU de la commune :

Prescription du PLU :

Par délibération du 1er juillet 2015, le conseil municipal de Notre-Dame de l'Isle prescrivait l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble de son territoire. Cette délibération fixait également, en application des dispositions des articles L. 103-2 et suivants du *Code de l'urbanisme*, les modalités de concertation associant partenaires institutionnels et habitants tout au long de l'élaboration du projet.

PADD :

Conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du *Code de l'urbanisme*, le Conseil municipal a adopté, le 9 mai 2017, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), lequel avait déjà été présenté aux élus le 12 décembre 2016.

Arrêt du projet de PLU, avis et enquête publique :

Dans sa délibération n° 27/2018, du 15 octobre 2018, le Conseil municipal a arrêté le projet de PLU de la commune et a tiré le bilan de concertation.

Le projet ainsi arrêté a été transmis pour avis aux PPA (Personnes Publiques Associées) [...] et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Le projet de PLU, accompagné des décisions et avis officiels recueillis, a ensuite été soumis à **enquête publique**. Celle-ci s'est déroulée à la mairie de Notre-Dame de l'Isle du 2 août 2019 au 28 septembre 2019.

M. Jean-François Barbant, commissaire-enquêteur, a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 25 octobre 2019. Il en ressort, notamment, son avis favorable rendu sur le projet de PLU de la commune de Notre-Dame de l'Isle.

Examen des observations et demandes :

Lors de la séance du 27 janvier 2020, les décisions, avis et observations formulées sur le projet de PLU arrêté, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-

enquêteur et les demandes exprimées lors de l'enquête publique ont été examinés.

Les grandes orientations du projet de PLU de la commune de Notre-Dame de l'Isle

Ainsi, le projet de PLU arrêté est articulé autour de cinq axes fondamentaux :

1. Préserver et protéger le patrimoine bâti et naturel
2. Maîtriser le développement urbain et modérer la consommation de l'espace
3. Renforcer l'attractivité de la commune
4. Prendre en compte les risques

Le projet de PLU de Notre-Dame de l'Isle s'appuie sur un zonage et des règles qui, notamment, confortent la centralité du bourg, limitent la consommation d'espace, garantissent la protection de l'espace rural et préservent les éléments du patrimoine bâti et naturel qui fondent la qualité du cadre de vie des habitants.

2. Bilan des avis des personnes publiques associées (PPA) et de la commission départementale des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Pour rappel, le projet de PLU de Notre-Dame de l'Isle a recueilli les avis suivants :

- L'État a émis un avis favorable sous réserve de prendre en compte ses remarques ;
- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable ;
- Dans sa synthèse, la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) a considéré que l'évaluation environnementale a été globalement bien menée et a fait quelques recommandations
- Les autres services ont émis un avis favorable assorti de remarques.

La synthèse des décisions et avis recueillis figurent dans le document annexé à la délibération du 27 janvier, intitulé « annexe n°1 » (consultable en mairie).

3. Déroulement de l'enquête publique – Rapport du commissaire enquêteur

Le projet de PLU de la commune de Notre-Dame de l'Isle, accompagné des décisions et avis officiels recueillis, a été soumis à l'enquête publique à la mairie de Notre-Dame de l'Isle. Cette enquête a donné lieu à trois permanences.

La réponse au procès-verbal de synthèse a été produite par la commune de Notre-Dame de l'Isle le 1er octobre 2019 et a été transmise au Commissaire-Enquêteur.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport à la commune le 25 octobre 2019 tout en indiquant que l'information du public a été bien respectée, que l'avis des personnes publiques associées a été pris en compte pour la plupart des demandes. Le commissaire enquêteur a émis, dans ses conclusions un avis favorable sur le projet de PLU.

S'agissant des demandes émises lors de l'enquête publique, et après examen attentif, il a été décidé de prendre en compte celles qui ne bouleversent pas l'économie générale du projet de plan local d'urbanisme.

La synthèse des demandes exprimées lors de l'enquête publique, l'avis du commissaire enquêteur et les décisions prises figurent dans l'« annexe n°1 » à la délibération du vote (consultable en mairie).

Une conseillère municipale fait état d'une réserve sur le périmètre Uzc. M. le maire explique qu'il s'agit de la zone actuellement utilisée par les carriers. Il n'est donc pas question de réduire ni d'augmenter la zone d'exploitation. Une partie de la zone d'exploitation de GSM avait été classée pendant un temps en zone naturelle. Le PLU finalisé revient sur cette disposition, afin de laisser en l'état l'activité de GSM. [...]

Considérant que la prise en compte des observations formulées par les personnes publiques nécessite quelques corrections mineures du projet de PLU arrêté, que ces modifications ont été apportées au document soumis à l'approbation du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à la majorité des présents et représentés (3 abstentions)

- **APPROUVE** le plan local d'urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé
- **PRECISE** que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée durant un mois à la mairie. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales, diffusé dans le département.
- **PRECISE** que la présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus et, en application des articles L.153-24 et L.153-25 du code de l'urbanisme, à l'issue du délai d'un mois à compter de sa réception par Mme le Sous-Préfet des Andelys, si celui-ci n'a notifié aucune correction à apporter ou, dans le cas contraire, à partir de la

prise en compte de ces modifications.

- **INFORME** que le dossier du PLU approuvé sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie ainsi qu'à la Sous-Préfecture des Andelys, conformément à l'article 15 -22 du *Code de l'urbanisme*.

4. Instauration du droit de préemption urbain

L'article 211-1 du *Code de l'Urbanisme* confère aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme, la possibilité d'instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbanisées ou urbanisables. Le droit de préemption permet à la commune d'intervenir sur le marché foncier afin d'acquérir le moment venu, par priorité sur tout autre candidat, les immeubles qu'elle juge nécessaires pour ses besoins immédiats ou futurs. Les immeubles acquis doivent néanmoins être utilisés à des fins précises : construction d'équipements publics, création de carrefour et de voirie, alignement de voie publique et tout autre projet entrepris dans l'intérêt de la commune.

Les objectifs de l'instauration du droit de préemption urbain sont les suivants :

- Permettre de mener à bien une politique foncière,
- Préserver le patrimoine bâti,
- Initier une politique favorable aux logements locatifs,
- Maîtriser certains tenements notamment les anciens ensembles agricoles qui caractérisent la commune,
- Agir pour la modération de consommation d'espace,
- Réaliser des projets d'intérêt collectif.

Lors d'une vente, les propriétaires sont désormais tenus de déposer en mairie une déclaration d'intention d'aliéner mentionnant les prix et conditions de l'aliénation projetée.

La commune doit alors, dans un délai de deux mois, faire connaître aux intéressés sa décision de préempter ou non, en précisant l'objet pour lequel le droit est éventuellement exercé.

Le plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain est consultable en mairie. Il figure joint en annexe de la délibération du Conseil du 27 janvier.

5. Instauration déclaration préalable pour ravalement

Sur le fondement de l'article 21-17-1 du *Code de l'urbanisme*, les travaux de ravalement sont désormais

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

soumis à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Cette proposition s'explique par la volonté de préserver les paysages, de répondre à la cohérence et à l'homogénéité du territoire ainsi qu'à la nécessité de faire respecter le règlement du plan local d'urbanisme qui prévoit des dispositions pour encadrer les aspects extérieurs du bâti.

Votée, à l'unanimité des présents et représentés, cette délibération sera transmise au service instructeur des autorisations d'urbanisme.

6. Instauration déclaration préalable permis de démolir

De même, le Conseil municipal a **décidé** que les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal doivent être précédés d'un permis de démolir ; **il en ira de même pour les murs de clôture.**

7. Instauration de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Dans le même esprit, le Conseil Municipal a décidé que les clôtures édifiées sur l'entièreté du territoire de la commune de Notre-Dame de l'Isle sont soumises à déclaration préalable. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

8. Autorisation d'ester en justice

Deux parties ayant déposé une requête devant le Tribunal administratif de Rouen visant à l'annulation de la délibération du 27 janvier 2020 qui approuve le Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'afin de défendre les intérêts de la commune, il a désigné Céline MALET, avocate demeurant 41, rue Raymond Aron, 76130 MONT SAINT AIGNAN, pour représenter la commune devant cette instance. (CM du 25 V 2020)

B) Mise en place de la nouvelle équipe municipale

1. Election du Maire

Le Conseil municipal du 25 mai 2020 a procédé à l'élection du maire et des adjoints. Jusqu'à l'élection du Maire, M. Alain Favresse, doyen des conseillers municipaux, a présidé l'assemblée. Lors d'une courte intervention, il a remercié le conseil municipal sortant

pour le travail accompli, puis souhaité la bienvenue aux nombreux nouveaux élus sur lesquels les « anciens » comptent pour poursuivre et amplifier la modernisation de notre village sans le dénaturer.

M. Thibaut Beauté s'étant présenté à sa propre succession, il a ensuite été procédé à l'élection du maire à bulletins secrets.

M. Thibaut BEAUTÉ ayant obtenu la majorité absolue et l'unanimité des voix au premier tour de scrutin (15 voix/15) **est proclamé maire.**

2. Election des maires-adjoints

Le Conseil municipal ayant décidé la création de trois postes d'adjoints au maire, il est ensuite procédé à l'élection desdits adjoints, à bulletins secrets. Trois candidats s'étant successivement présentés, ont été élus, au premier tour de scrutin et à la majorité des voix (resp. 13/15, 13/15 et 12/15) :

- M. Christophe LACAILLE, Premier Adjoint, chargé de la communication et des solidarités
- Mme Pascale BILLARD, Deuxième Adjointe, chargée des affaires scolaires et de la vie associative.
- M. Thierry LEPRÉ, Troisième Adjoint, chargé des affaires financières communales.

3. Délégations

Le Conseil ayant délégué à M. le maire, conformément aux dispositions du *Code général des collectivités territoriales* (article L 2122-22) les compétences nécessaires aux décisions courantes de l'administration communale, plusieurs membres du Conseil se sont portés volontaires pour représenter la commune dans les instances locales et ont été désignés, à l'unanimité :

Délégués au SIEGE – Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure

- o Titulaire : Monsieur Thibaut BEAUTÉ
- o Suppléant : Monsieur Bruno DESMOUSSEAUX

Délégués au SIGES – Syndicat Intercommunal de Gestion et de Construction des Équipements Sportifs de Vernon Ecos

- o Titulaire : Monsieur Alain FAVRESSE
- o Titulaire : Madame Catherine LERATE
- o Suppléante : Madame Claire HENNEQUET
- o Suppléant : Monsieur Christophe LACAILLE

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Délégués titulaires au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) des îles de la Seine

- o Monsieur Thibaut BEAUTÉ
- o Madame Pascale BILLARD
- o Madame Laurine DUFOURT

Délégués titulaire et suppléant au Syndicat de Voirie Vexin Seine – SVVS

- o Titulaire : Monsieur Thierry LEPRÉ
- o Suppléant : Monsieur Alain FAVRESSE

Élection des membres titulaires et suppléants à la Commission d'appel d'offres

En application de la législation en vigueur, il a été procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants à la Commission d'appel d'offres. Sont élus :

- o Titulaire : Monsieur Thierry LEPRÉ
- o Titulaire : Monsieur Bruno DESMOUSSEAUX
- o Suppléant : Monsieur Éric COTTARD
- o Suppléant : Monsieur Christophe LACAÏLE

III/ Environnement et Travaux

Aménagement de la rue Georges Clergeot – Engagement de financement avec le SVVS

Le SVVS (Syndicat de Voirie Vexin-Seine) a retenu l'aménagement de la voirie de la rue Georges Clergeot dans le cadre de la programmation des travaux 2020. Préalablement, le SIEGE a acté la réalisation de l'enfouissement des réseaux pour 2020.

Ces travaux de voirie, dont l'étude d'aménagement a été réalisée par le cabinet Merlin sous maîtrise d'ouvrage du SVVS, ont été chiffrés à 287 000 € soit une charge pour la commune de 143 500€ HT, le reste étant subventionné par ces différents organismes. (CM du 27 I 2020)

III/ Éducation, Culture, Solidarité

École : Après une longue période de confinement, l'enseignement - dispensé à distance par les maîtresses pendant cet épisode - a repris, à partir du 11 mai en présentiel et à temps partiel, en premier lieu pour les élèves des classes de GS, CP, et CM2. Les CE1, CE2 et CM1 sont revenus le 22 mai 2020. Depuis le 22 juin, les enfants de petite et moyenne section sont à nouveau accueillis à l'école tandis que le suivi à distance des enfants qui sont restés à la maison continue. Les transports scolaires et la garderie fonctionnent sur inscription.

Les enfants qui déjeunent habituellement à la cantine sont pris en charge par le personnel communal mais doivent apporter leur repas. Le choix du retour à l'école est laissé aux parents. Pour l'instant, le nombre des inscrits n'excède pas la capacité d'accueil des locaux. (CM du 25 mai 2020, réactualisé)

IV/ Informations diverses

1. Déclassement chemin entre la RD313 et la rue Léopold Joly – enquête publique

En raison du confinement, l'enquête publique qui devait avoir lieu en avril 2020 a été repoussée.

2. **Route d'Hennezis. Canalisation d'eau potable à renouveler :** les travaux ont démarré au cours du premier trimestre. Une réunion publique est prévue, (le 13 février 2020 à 19h).

3. **Le recensement de la population** a été mené à son terme (voir article en page 7).

4. **La compétence des eaux pluviales urbaines est transférée à SNA** mais pour le moment la commune garde la main, SNA n'ayant pas encore pu organiser le service. SNA compensera les éventuels coûts financiers pour la commune.

5. **Reprise de l'activité du restaurant.** Prévue pour février/mars 2020, la réouverture du restaurant est désormais effective. Le montant du bail commercial reste le même que précédemment. Le logement sera rénové et un bail sera signé. Les revenus générés pour la commune devraient couvrir les frais de la rénovation. (27 I 2020)

6. **Distribution de masques aux habitants de la commune.** 500 masques chirurgicaux à usage unique offerts par la région sont arrivés en mairie et des masques en tissus lavable, offerts par le département, ont été distribués. La commune a également fait l'acquisition de 400 masques en textile lavable et 500 masques stérilisables à la vapeur pour compléter le stock ainsi que 10 litres de gel hydroalcoolique pour un budget d'environ 3 000 €. Les premiers masques ont été distribués en porte à porte aux habitants. Ceux qui n'ont pas pu bénéficier de cette première campagne de distribution sont invités à venir se fournir en mairie ou à faire la demande pour un portage à domicile.

Actualités récentes

Elles ont réussi à terminer le 4L Trophy

« Aile & Elles », Emilie et Pauline, Equipage 872, ont la gentillesse de nous dire quelques mots sur leur périple... En attendant une « soirée photos » salle du Clos Galy qui leur permettra de nous faire « mieux vivre » leur aventure.



« Nous voilà revenues après deux semaines et demi à parcourir les routes françaises, espagnoles et marocaines dans notre belle 4L. Cette aventure a été très riche en émotions, et nous a laissé beaucoup de souvenirs.

Après une traversée de la France et de l'Espagne sous le beau temps, nous avons entamé les routes marocaines sous une chaleur et un soleil très présents. Au départ de la première piste à partir de Boulajoul, notre compteur kilométrique a rendu l'âme, compliqué pour un road book entièrement construit sur des directions de boussole et en kilomètres ! Nous avons tout de même tenu cette course d'orientation haut la main avec une place finale de 432ème sur 1033 participants et seulement deux ensablements !



Notre 4L surnommée « Titine » a roulé comme une reine, sans aucun problème mécanique.

Cette expérience humaine nous a tellement apporté que le mot "entraide" n'est plus qu'un simple mot, mais une valeur ancrée.

Nous souhaitons une nouvelle fois remercier famille, amis, sponsors ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidés et accompagnés dans cette aventure et sans qui nous n'aurions pas pu nous lancer, alors MERCI !

DEBRE Emilie

« Notre » restaurant ré-ouvert

Depuis le 15 juin, le restaurant du village est ouvert les midis du lundi au vendredi ainsi que le dimanche midi et les jeudis, vendredis et samedis soir.

Les menus

- Entrée/plat ou plat/dessert 22€
- Entrée/plat/dessert 28€



Ayant L'Envie de vous accueillir en toute sérénité, nous nous devons de tout mettre en œuvre afin de suivre le protocole sanitaire qui nous est imposé. Pour cela nous vous remercions de bien vouloir respecter ces quelques règles :

- Effectuer une réservation (pour maximum 10 personnes) soit par [Facebook restaurant L'envie](#), soit par mail resto.lenvie@gmail.com, soit sur notre site internet restaurant-lenvie.eatbu.com ou encore au 02 32 52 14 66.
- Vous présenter à l'heure précise de votre réservation.
- Vous présenter masqué jusqu'à votre table et pour tout déplacement.
- Vous désinfecter les mains à l'entrée du restaurant sur notre borne de gel hydroalcoolique.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre indulgence. Malgré ces règles, Cécilia et Mickaël ont L'Envie de vous faire passer un bon moment...

Une première fleur pour Notre-Dame

Comme vous l'avez probablement déjà remarqué, une série de nouveaux panneaux a été installée, depuis quelques mois, aux entrées du village.



Ceux-ci indiquent fièrement que notre commune a obtenu sa première fleur au concours des Villes et Villages Fleuris. Après une première participation en 2014, suivie d'un premier prix d'encouragement dès 2015, cette première consécration a été acquise en novembre dernier.

Un grand merci aux équipes municipales mais aussi aux habitants dont les efforts de fleurissement ont su séduire le jury départemental.

Festivités et animations

Noël des enfants



Le 15 décembre 2019 s'est tenu l'arbre de Noël de la commune, organisé comme chaque année en collaboration avec le Comité des fêtes. Réunies à la salle des fêtes du Clos Galy, les familles se sont retrouvées pour partager un moment convivial.

Au programme, le spectacle *Victor et le Trésor d'Iris*, proposé par la compagnie « des z'humbles ». Un moment drôle et poétique qui a ravi petits et grands. S'en est suivie l'arrivée fort attendue du Père-Noël avec sa hotte pleine de cadeaux puis le traditionnel goûter offert par le comité des fêtes.

Les vœux de la municipalité



Les vœux de cette année ont été l'occasion de marquer la fin du mandat de l'équipe municipale en place depuis 6 ans déjà. Cette sympathique réunion fut également l'occasion pour les nombreux présents, de se replonger dans le passé grâce à une petite exposition de photos anciennes de notre village.

Le repas des anciens



Nos anciens se sont retrouvés *in extremis* pour partager leur traditionnel repas, le 8 mars 2020.

Le repas, concocté, cette année encore, par Mathias Brielle et l'équipe d'À votre goût a ravi les papilles des plus exigeants.

Très appréciés il y a deux ans, Bruno et Brigitte Vincent ont repris du service et assuré une animation de grande qualité tout au long du repas.

Comme à l'accoutumée, ce sont quatre jeunes du village, Perle Tison, Emilie Guillaumet, Lorette Desmousseaux et Enzo Laroche qui ont assuré le service.

Nul n'imaginait alors qu'il entrerait, la semaine suivante, dans une longue période de confinement!



Comité des fêtes



Le Comité des fêtes lance un pour-mémoire et vous donne rendez-vous le

vendredi 18 septembre

prochain pour vous présenter sa nouvelle équipe !

Cette Assemblée Générale extraordinaire fait suite à l'AG du 13 mars dernier quand les membres du Bureau en place ont annoncé leur retrait de l'organisation.

Lieu et horaire seront confirmés via la page Facebook du Comité des fêtes :

www.facebook.com/baron.petreval

le site internet du village,

<http://notre-dame-de-lisle.fr/associations-solidarite/comite-des-fetes/>

le bouche-à-oreille, ou tout autre moyen de communication..., à la fin de l'été.

En attendant la reprise des festivités, de faire et refaire connaissance, le CDF vous souhaite un bel été.

Le Comité des fêtes

Le festival de Giverny



Pour l'édition 2020, *Musique de chambre à Giverny* mettra Beethoven à l'honneur. Le festival a également invité le compositeur Régis Campo. Quatre de ses œuvres seront jouées en concert dont une création.

Cette année, treize concerts pour petits effectifs sont au programme, tous les jours (sauf le lundi 24) **du mercredi 19 août au dimanche 30 août**.

Programmes et lieux sont consultables sur le site du festival :

<https://www.musiqueagiverny.fr/>

C'est le **jeudi 27 Août à 20h** que les jeunes virtuoses nous feront l'honneur de « fréquenter » notre Église.

Au programme, entre autres, diverses pièces de **Jean Sébastien BACH** :

- *Variations Goldberg*, arrgt pour trio à cordes
- *Suites* pour violoncelles, arrgt pour 3 violons

Distribution : Joe Puglia, violon - Antonin Le Faure, alto - Michel Strauss, violoncelle

Notre-Dame de l'Isle au fil de l'Histoire

Dans cette nouvelle rubrique, qui fait suite au "Mémorial des soldats de Notre-Dame de l'Isle", nous allons tenter de vous faire "voyager" dans le passé de notre commune. Ce premier article a trait aux charitons de Notre-Dame-de-l'Isle, rédigé par Ulysse Louis. Il est tiré de l'exposition organisée par Jean Baboux membre du CEV (Cercle d'Étude Vernonnais) et Sophie Fourny Dargère conservateur du musée de Vernon en avril 1999.

Le registre de la confrérie Saint-Jean-Baptiste de Notre-Dame de l'Isle



broderie d'un vêtement de frère de charité représentant st Sébastien

Le service des archives municipales de Vernon conserve un manuscrit concernant la confrérie de Saint-Jean-Baptiste fondée en 1730 à Notre-Dame de l'Isle. Jusqu'à la Révolution, cette paroisse appartient au diocèse de Rouen. Ce document en deux parties énonce les statuts de la confrérie et contient

les listes des frères et sœurs entrecoupées de comptes rendus de prise de royauté.

Les statuts recommandent à tous les "associez" de pratiquer envers le saint protecteur une dévotion particulière qui devra s'accompagner d'un effort constant d'imitation du saint dans toutes les circonstances de la vie. Enfants et domestiques doivent être guidés par le chef de famille et maintenus dans la crainte de Dieu et la dévotion spéciale envers saint Jean-Baptiste.

Le curé de la paroisse assure la direction spirituelle de la confrérie, dont le recrutement ne touchera que "des personnes de bonne vie et sans reproche". Confession et communion, contribution financière à l'entretien des luminaires sont les conditions d'entrée dans la confrérie. Les statuts insistent sur l'union et la concorde, l'entraide et le pardon réciproques. Querelles et blasphèmes sont, après exhortation inefficace du curé, des motifs de radiation. Le curé semble d'ailleurs avoir été le secrétaire de la confrérie ; lui et le roi détiennent chacun une liste des frères et sœurs.

Suivent les devoirs relatifs au culte du patron : assistance obligatoire, avec cierge, à la vigile et à la fête du saint (le 24 juin) ainsi qu'à la procession du lendemain, qui se rendra de "l'église de L'Isle au prieuré de la Madelaine de Pressaigny". Et c'est au retour de la procession que sera déposé le roi, qui remettra "le baston de la confrérie à un autre frère selon son rang d'ainesse". Après les vêpres du 24 juin, on chantera un "Libéra sur la fosse des parents du Roy sortant" et "à l'issue de la procession du lendemain on chantera un Libéra sur la fosse des parents du Roy entrant". Les autres dignités au sein de la confrérie ne sont évoqués qu'accessoirement².

À ces cérémonies s'ajoute une messe hebdomadaire (le mardi) à l'autel de Saint-Jean-Baptiste ; le frère empêché peut y envoyer un membre de sa famille. Les amendes en cas d'absence aux messes et cérémonies se montent à deux sous et six deniers, le roi étant chargé de leur perception, éventuellement "par les voies de droit". Ce dignitaire, désigné pour un an est en effet le trésorier de la confrérie, c'est lui qui engage toutes les dépenses : entretien du luminaire, commande de trois messes en souvenir d'un défunt de la confrérie³. Il rend compte de sa gestion en fin d'exercice.

C'est seulement dans les trois derniers paragraphes des statuts⁴ qu'est abordé le rôle proprement funéraire de la confrérie. Il commence par le soutien spirituel et moral aux frères et sœurs très malades à qui l'on doit rendre visite, que l'on exhortera à une "bonne mort" dans la repentance et la confession de la foi. Obligation est faite à tous les frères et sœurs d'assister à l'inhumation avec cierges, prières, transport du corps du défunt par les frères, le roi de la confrérie portant – ou faisant porter - la croix devant le prêtre.

Ces statuts étaient lus chaque année avant les premières vêpres de Saint-Jean-Baptiste.

Au fil de l'Histoire de Notre-Dame de l'Isle

On trouve ensuite en deux listes séparées les noms et "surnoms" (nos actuels noms de famille) des frères et sœurs de la confrérie. La première liste des frères, de 1730 comportait, à l'origine, vingt-trois noms où les frères étaient classés selon leur ordre de prise de royauté. Elle a été utilisée pendant une bonne vingtaine d'années ; elle comporte de nombreuses ratures, on y a ajouté trois noms ; parmi les premiers beaucoup de noms ont été rayés avec parfois la mention du décès et toujours le nom du remplaçant qui est dans la plupart des cas le fils ou le frère du défunt, souvent avec le même nom de baptême⁵. Sur une vingtaine de noms de famille, il en existe encore quatre aujourd'hui à Notre-Dame de l'Isle.

Une révision complète de la liste intervient en 1743 lors de la "prise de baston" de Jean le Danois qui succède à Jean Drouët. Là par contre on ne relève plus que 20 noms de frères, avec des surcharges mentionnant les décès et une radiation, et de nouveaux noms en interligne. Un paragraphe nomme les frères "qui ne sont point obligés de traiter" : leur grand âge ou l'infirmité, peut être aussi leur faible niveau de fortune, motivent l'exemption accordée. Ici, on trouve quelques noms de femmes et celui de Jean-Pierre Lefebvre évoqué ci-dessus.

Les sœurs sont désignées par leur nom de baptême et nom de famille d'origine, systématiquement suivi du nom de leur époux. La première liste ne comporte que dix noms et, comme la liste des frères, c'est un enchevêtrement de noms rayés suivi des mentions "morte" ou "décédée", de noms en interligne et à deux reprises on lit "sortie de la confrérie".

En 1771 une nouvelle liste "de nous autres frères de Saint-Jean écrite et datée de ce jour d'huys premier de juillet de cette présente année... Liste des noms des frères qui doivent traiter selon leur rang". Elle est à peine amorcée et ne comporte que le nom du roi : Pierre Fortier. Au moins deux autres listes⁶, renouvelées en 1777 et 1778 citent les frères et les sœurs et un prévôt : Pierre Barat. On y dénombre plus de quinze hommes et huit femmes. On y découvre cependant une déclaration très ferme rappelant les frères et sœurs de la confrérie à leurs devoirs de piété quotidienne, d'assistance aux mourants et de participation aux services religieux et inhumations. Le système d'amendes en cas d'absence est sévèrement renforcé : il passe à cinq sols pour une absence à une messe et à dix sols pour absence à une inhumation. Une douzaine de signatures, quelques-unes

sous forme de marque, ont été apposées au bas de ce rappel d'engagement, qui témoigne d'un très net relâchement des frères et sœurs de la confrérie après une soixantaine d'années d'existence.

Cette confrérie de Notre-Dame de l'Isle s'inscrit dans un mouvement de renouveau des associations pieuses : Il en existe une douzaine à Notre-Dame de Vernon au XVIII^{ème} siècle, une confrérie est fondée (ou refondée ?) à Pressagny-l'Orgueilleux sous le patronage de Saint-Antoine ermite. Elles sont très liées à la vie paroissiale, les prêtres les contrôlant en harmonie avec les décisions tridentines en ce qu'elles réhaussent l'éclat des cérémonies religieuses, notamment des inhumations, et qu'elles recommandent confession, communion, assistance aux offices et pratiques quotidiennes de dévotion. Celle de Notre-Dame de l'Isle à l'originalité d'associer dès sa fondation en 1730 les femmes de la paroisse.

Saint Jean-Baptiste fut très souvent choisi comme patron de confrérie. S'il est au Moyen-Âge le saint le plus populaire, il est en ce XVIII^{ème} siècle largement devancé par les saints Nicolas, Sébastien, Barbe⁷, Martin et Antoine, mais arrive avant les saints Pierre, Catherine et Roch. Ajoutons que la Saint Jean-Baptiste demeurait au XVIII^{ème} siècle, l'une des vingt fêtes d'obligation (chômées) comme le rappelle encore en 1741 Monseigneur de Rochechouart évêque d'Évreux, mais elle fut supprimée en 1801 par le Concordat.

Ulysse Louis

-
- 1 « Statuts de la confrérie de Saint Jean Baptiste établi en la paroisse de Notre Dame de l'Isle diocèse de Rouen doyenné de Baudemont ». Archives municipales de Vernon, 3Z38. Document de 10 feuilles de papier 30cm X 20 cm cousues
 - 2 En feuille 13, Jean-Pierre Lefebvre est dit « prévost de la ditte confrairie »
 - 3 « et il aura soin de contenter le prédicateur »
 - 4 Paragraphes 14, 15 et 16
 - 5 Deux exemples parmi d'autres :
 - a) « Jean Douët fils de Jean défunt à sa place aujourd'hui Jean Blier »
 - b) « Pierre le Mercier fils de Nicolas dit Caron aujourd'hui Jacques son frère ».
 - 6 Les deux dernières pages sont très détériorées et presque illisibles
 - 7 Dans ce contexte de confrérie à vocation d'aide à la « bonne mort », signalons que Sainte Barbe partage avec Saint Christophe le pouvoir de préserver de la mort subite, dite « male mort »

Informations utiles

MAIRIE	SERVICES DE L'ETAT	ARTISANS	GITES RURAUX
<p>35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 ✉ mairie@notre-dame-de-lisle.fr</p> <p>Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h En matinée sur rendez-vous</p>	<p>Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27.</p> <p>Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87</p>	<p>AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59</p> <p>A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45.52</p> <p>Cellier Laurence La Fée Hirondelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehirondelle.fr</p> <p>CREADESIGN27 - Agencement (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr</p> <p>Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61</p> <p>Lorailer Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20</p> <p>Méheust Reynald Terrassement Assainissement 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94</p> <p>Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73.</p> <p>Skaziak Eric, Parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91.</p> <p>M. Jégado : Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys Tel. : 02 32 53 75 25 courriel : contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernon.fr/</p> <p>M. Touron Jérémy Motoculture de plaisance 6 rue Léopold Joly Mobile : 06.49.17.94.91 ✉ tjmotoculture27@gmail.com</p> <p>Lesur Olivier & Cindy Apiculteurs récoltants ✉ aleuredumiel@gmail.com Mobile : 06.43.90.73.98</p>	<p>Gîte Charmoye, <i>Gîte de France n° 919</i> 44 bis rue Georges Mauger Tél. : 02.32.39.53.38 (réservation)</p> <p>L'Orée du Val <i>Gîte de France n° 1151</i> 48 rue Georges Mauger Mobile : 06 32 34 28 89</p>
ECOLES	Assistants maternelles		SANTE / BIEN ÊTRE
<p>Ecole de Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22.</p> <p>Ecole de Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10</p>	<p>Mme Hélène Boucher 5 rue d'Hennezis – (Pressagny le Val) 27940 NOTRE DAME DE L'ISLE Mail : hboucher2@orange.fr Tel : 02 32 21 12 26 Mob : 06 84 20 93 44</p>		<p>Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous</p>
BIBLIOTHEQUE	ASSOCIATIONS		SERVICES D'URGENCE
<p>MUNICIPALE 1 rue Mauger Pressagny le val 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE</p> <p>Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 16 h 00 – 19 h ✉ biblio@notre-dame-de-lisle.fr</p>	<p>Comité des fêtes de Notre Dame de L'Isle Président : Non désigné Mobile : .</p> <p>Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45</p> <p>AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03 78</p> <p>Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53.</p> <p>Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68</p> <p>Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val</p>		<p>Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins : 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00</p> <p>Gendarmerie : 17 ↳ Les Andelys : 02.32.54.03.17.</p> <p>Eau (S.N.A) : 0800 877 915 EDF : 0810 33 30 27</p> <p>SOS Essaim d'abeilles Doré Daniel Apiculteur 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.42.86.28.12.</p> <p>SOS Essaim de guêpes M .Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61</p>
Seine	INDUSTRIE		MENTIONS LEGALES
<p>Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03</p> <p>Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30</p> <p>Antenne locale 13, rue Lavoisier 27702 LES ANDELYS Tél. : 02.32.71.25.20. courriel : contact@cc-andelys.fr</p> <p>Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi :-18h30 vendredi:-16h30</p>	<p>Aco Produits Polymères SA Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55.</p> <p>GSM Granulats Route des Andelys Tél. : 02.32.52.61.90</p>		<p>Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure)</p> <p>Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille</p> <p>Maquette : Alain Favresse Christophe Lacaille</p> <p>Tirage ~ 330 exemplaires Imprimeur : Impact communication 27110 Crosville la vieille.</p>
DEPARTEMENT DE L'EURE			
<p>Conseil départemental de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Pascal Lehongre</p>			